

Festival Gones et Compagnies 2025

APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES COMPAGNIES DE SPECTACLE JEUNE PUBLIC

TREMLIN GONES ET COMPAGNIES – 16ème édition

Présentation du FESTIVAL GONES ET COMPAGNIES

LE COLLECTIF

Le collectif Gones et Compagnies est un regroupement de 11 MJC de Lyon Métropole qui œuvre pour le développement et la valorisation du spectacle auprès des enfants et des jeunes du territoire, dans une démarche de soutien à la création et de collaboration avec les compagnies locales et régionales. Ce projet collaboratif répond à la volonté de créer du lien entre les acteurs du spectacle vivant Jeune Public, de soutenir des compagnies émergentes locales et régionales, de valoriser des créations, et d'accompagner les compagnies tout en transmettant les valeurs de l'Éducation Populaire de partage et de solidarité. Site web : <http://gones-et-compagnies.fr>

LE TREMLIN

Le tremplin a pour vocation d'aider les compagnies proposant des spectacles jeune public à gagner en visibilité auprès des professionnels du spectacle en accédant au réseau des salles de spectacle dans les MJC de l'agglomération lyonnaise.

Chaque année, l'appel à tremplin génère 80 candidatures issues de compagnies de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les coordinateurs.rices du Collectif sélectionnent 3 spectacles (chacun dédié à une tranche d'âge spécifique : 0/3 ans, 3/6 ans, et 6/11 ans).

Cette année, les 3 compagnies sélectionnées auront la chance de présenter leur spectacle lors d'un tremplin le samedi 22 février devant le jury de professionnels MJC, un jury d'enfants et des diffuseurs invités de la Métropole Lyonnaise. Le jury professionnel décernera un "coup de projecteur" sur son spectacle coup de cœur. Le spectacle bénéficiera d'une communication spécifique et renforcée sur les canaux de communication du Collectif. (Coup de projecteur 2024 : UN SCARABÉE DANS LA POCHE - L'Echo du Large)

Chaque MJC se réservera le droit de programmer l'un ou l'autre spectacle du tremplin par la suite en négociant les conditions d'accueil directement avec la compagnie.

CALENDRIER

Ouverture des candidatures **vendredi 20 septembre 2024**

Réponses du jury **début décembre 2024**

Clôture des candidatures **vendredi 25 octobre 2024**

Tremplin **samedi 22 février 2025**

COMPAGNIES CANDIDATES

Pour candidater, les compagnies devront répondre aux critères suivants:

La compagnie doit être domiciliée en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La compagnie doit être une compagnie professionnelle ou en voie de professionnalisation, qui bénéficie d'une structure juridique pour la gestion de ses activités de vente de spectacle à la date de candidature (association, compagnie, tourneur, etc).

L'équipe artistique devra être disponible pour le tremplin, le samedi 22 février 2025. Son personnel technique pourrait être mobilisé le vendredi 21 février 2025 pour le montage. Les plans de feu et fiches techniques devront être fournis suffisamment à l'avance pour être traités par le régisseur du lieu.

LES SPECTACLES ÉLIGIBLES

L'appel à candidature est ouvert à toutes les disciplines pouvant se jouer en salle (théâtre, cirque, marionnettes, danse, musique, etc).

Le collectif Gones et Compagnies portera un regard tout particulier sur les motivations des compagnies qui candidatent au tremplin.

Conditions d'éligibilité:

Le spectacle doit être conçu et adapté pour le jeune public (de 1 à 11 ans).

Le spectacle ou sortie de résidence doit avoir été diffusé dans son intégralité au moins une fois devant un public.

Pour faciliter l'étude de la candidature, la mise à disposition d'un support vidéo (extrait, teaser, captation de travail) est obligatoire. A défaut ou en complément, le spectacle doit être visible sur l'agglomération lyonnaise pendant la période de l'appel à candidature.

Le spectacle doit impérativement avoir été créé il y a moins de deux ans.

Le spectacle ne doit pas excéder 1h.

Au vu des conditions financières proposées par les MJC, il est conseillé aux équipes artistiques de ne pas excéder 2 personnes.

La facilité du montage et l'adaptabilité technique seront fortement appréciées, notamment lors du tremplin qui aura lieu cette année à la Salle Genton - MJC Laënnec-Mermoz (Lyon 8).

Suite à un pré-montage, il y aura 1h à 1h30 maximum de changement de plateau.

CONDITIONS DU TREMLIN

Le spectacle proposé doit s'adapter aux limitations techniques des salles du réseau. Dimensions maximales conseillées : 6 m d'ouverture x 6m de profondeur.

Le tremplin aura lieu le 22 février 2025. Trois compagnies, une par tranche d'âge (-3 ans, 3-6 ans, + de 6 ans), seront sélectionnées et feront chacune une représentation de leur spectacle ce jour-là.

Les compagnies s'engagent à un échange suivant leur représentation avec le public et/ou les professionnels présents.

Le collectif s'engage à reverser un minimum garanti de 600€ TTC à chaque compagnie sélectionnée dans le cadre du tremplin.

Le collectif prend en charge les droits d'auteurs liés à la représentation (SACD, SACEM, ...).

Un repas sera fourni à l'équipe artistique le jour de la représentation. Le collectif propose une prise en charge forfaitaire des frais de déplacements, sur justificatif, dans la limite de 100€.

Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Pour candidater : Compléter et envoyer le formulaire en ligne : [ici](#)

Clôture du tremplin : Vendredi 18 octobre 2024 – MINUIT Pièces annexes à envoyer à l'adresse suivante : coordination@gones-et-compagnies.fr